



Dans l'ombre de Pinochet Procès contre la dictature chilienne



Dossier de presse

Sommaire

- 1- Présentation de l'Association d'ex-prisonniers politiques chiliens - France
- 2- Pourquoi un procès en France ?
Un événement juridique symbolique
- 3- Les quatre victimes franco-chiliennes
- 4- Les parties civiles au procès
- 5- Informations pratiques

Paris - du 8 au 17 décembre 2010

victimes
Alfonso Chanfreau, Jean-Yves Claudet, Georges Klein, Etienne Pesle

1- Présentation de l'Association d'ex-prisonniers politiques chiliens - France

Au lendemain de l'arrestation de Pinochet à Londres, voit le jour à Paris, l'Association d'ex-prisonniers politiques chiliens - France. Constitués en association loi 1901, nous agissons à tous les niveaux contre l'IMPUNITÉ, par un travail de MÉMOIRE, pour une exigence de VÉRITÉ et de JUSTICE.

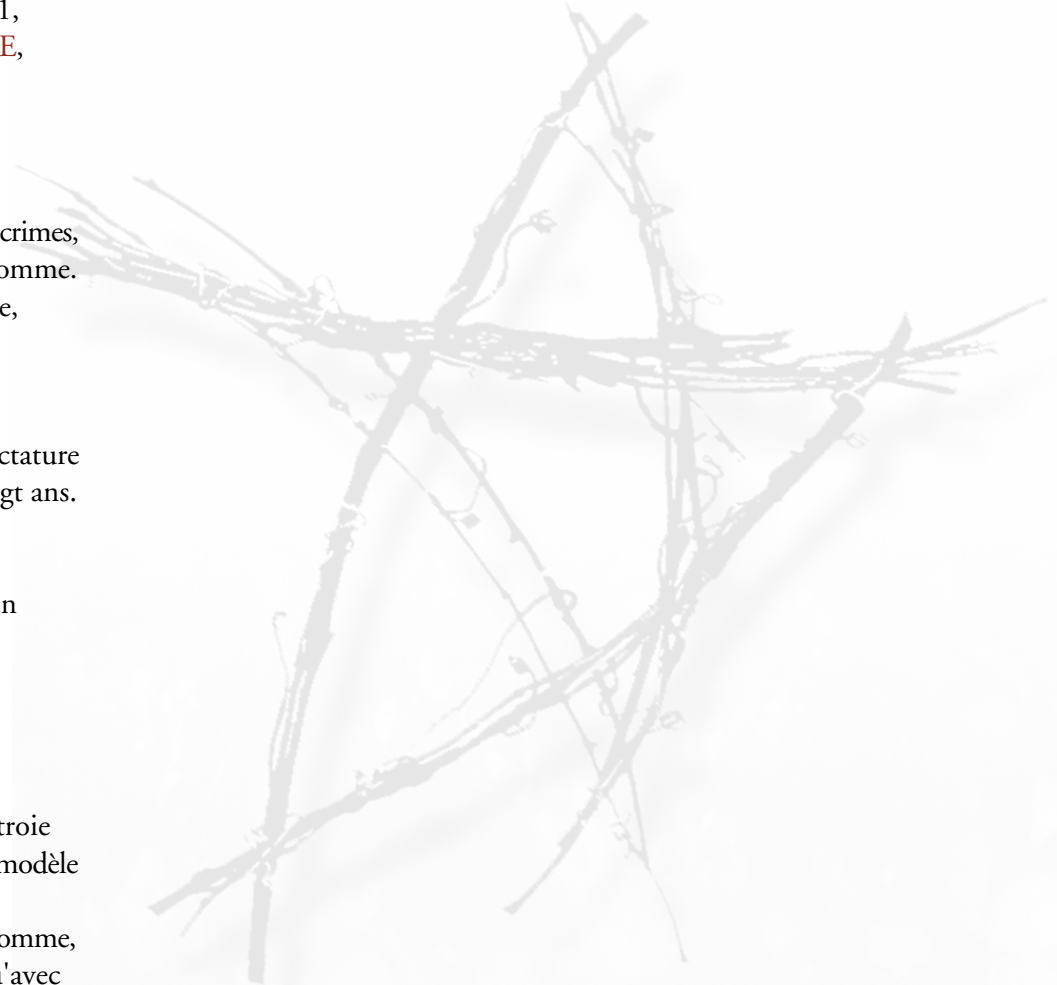
Nos objectifs

Lutte contre l'impunité des complices de Pinochet et tous les autres responsables de crimes, disparitions, exécutions sommaires et diverses autres violations de Droits de l'Homme. Ceci par le biais de témoignages et par la participation, en tant que partie civile, à des procès, aussi bien au Chili, qu'en France ou à l'étranger.

Devoir de mémoire, contribuant à la reconstruction des faits occultés par la dictature et jamais véritablement restitués par les gouvernements élus depuis plus de vingt ans.

Soutien aux luttes pour les Droits de l'Homme, en particulier pour la libération de tous les prisonniers politiques, victimes jusqu'à présent des lois inspirées de la tyrannie. Le combat pour leur libération inconditionnelle est inséparable de la **condamnation morale et pénale du régime militaire et de son héritage**.

Dénonciation permanente du cadre constitutionnel pinochétiste actuel qui octroie un pouvoir étendu aux forces armées et aux tribunaux militaires et qui éternise un modèle socio-économique imposé par la terreur et le crime. Notre Association agit en coordination étroite avec des organismes de Droits de l'Homme, des associations de familles de détenus-disparus, d'exécutés politiques, ainsi qu'avec des groupements d'ex-prisonniers politiques au Chili.



2- Pourquoi un procès en France ? Un événement juridique symbolique

C'est dans la brèche ouverte par l'arrestation d'Augusto Pinochet à Londres en octobre 1998, à la demande du juge espagnol Baltasar Garzón, que cinq plaintes de familles franco-chiliennes sont déposées en France entre octobre et novembre 1998. Après plus de vingt-cinq années de déni, d'une histoire officielle silencieuse et parcellaire, et de l'insupportable impunité dont jouissaient au Chili les responsables des graves exactions commises contre les militants et sympathisants de l'Unité Populaire (1970-1973) puis contre les opposants à la dictature¹, l'établissement de la vérité et de la justice semblait enfin possible. Le monde, et tout particulièrement l'Europe, voyait dans la possibilité d'un procès contre l'ancien dictateur en Espagne et en France notamment, l'avènement d'une justice internationale en matière de violations des Droits de l'Homme.

Mais le procès n'eut pas lieu, et Pinochet, après avoir vu durant les années 2000 se multiplier les poursuites contre d'anciens responsables de la répression militaire, et avoir été lui-même visé par certaines enquêtes, n'en mourut pas moins libre et sans avoir été jugé, le 10 décembre 2006.

L'instruction française s'est cependant poursuivie, dirigée par trois juges successifs : Roger Le Loire, Sophie-Hélène Château et Sophie Clément ; la mort de l'ancien dictateur a probablement accéléré la clôture de l'instruction fin 2006, ouvrant ainsi l'audience du procès au rôle de la Cour d'Assises de Paris en février 2008. Fixé pour la première fois en mai 2008, le procès sera reporté à décembre 2010.

Entre le 8 et le 17 décembre, seront ainsi jugés en absence (anciennement contumace) treize responsables chiliens et un argentin² pour "arrestations et séquestrations accompagnées de tortures et d'actes de barbarie" dans les cas de disparitions de quatre citoyens français³ ; en vertu de la législation française, et en raison de leur nationalité (au titre de l'article 113-7 du code pénal⁴), ce procès peut être ouvert sur notre territoire. La législation et la jurisprudence française et internationale permettent ainsi la tenue de ce procès à Paris, ce qui n'est pas sans avoir une portée significative sur l'avènement progressif d'une justice internationale.

L'absence des quatorze accusés au procès (certains d'entre eux purgent actuellement une peine de prison au Chili et en Argentine, pays qui ont refusé de les extraditer), sinon leur non-collaboration à celui-ci, constitue une entrave à l'établissement de la vérité des actes ayant mené à la disparition d'Alfonso Chanfreau, Jean-Yves Claudet, Georges Klein et Etienne Pesle. Leurs proches souffriront encore du silence sur ces faits, occultés au même titre que les corps, dans l'acte monstrueux de « faire disparaître ».

Pourtant ce procès constitue un événement juridique doté d'un fort caractère symbolique. En effet, les quatre dossiers qui seront présentés à la Cour d'Assises de Paris, illustrent l'étendue du système répressif chilien : ses organes (notamment la DINA, la police secrète chilienne), ses alliés (l'ancien conseiller à la Sécurité nationale nord-américaine Henry Kissinger avait été cité –sans succès– à comparaître en qualité de témoin durant l'instruction), ses méthodes (arrestations, enlèvements, actes de torture et d'emprisonnement, bannissements, occultation et négation des faits), son idéologie et ses objectifs (détruire le processus politique en cours au Chili - "la voie chilienne vers le socialisme" - ainsi que ses acteurs, y répandre la terreur et mettre en place le premier système ultralibéral au monde). Les différents parcours des victimes sont en outre l'illustration de l'engagement de militants miristes⁵ et socialistes durant ces années. La présence au procès de « grands témoins de conscience » permettra de faire avancer la reconnaissance officielle d'une vérité historique, qu'il est grand temps d'établir, au même titre que la lutte pour la défense des Droits de l'Homme doit être poursuivie et intensifiée à l'échelle internationale, au sein des tribunaux comme ailleurs.

¹ On recense officiellement au Chili 1 198 cas de disparition, 3 197 exécutés politiques et près de 30 000 cas de torture. Ces chiffres sont en partie contestés par les associations de défense des Droits de l'Homme qui avancent, notamment, le chiffre de 300 000 personnes arrêtées et torturées.

² Manuel Contreras Sepulveda, Herman Brady Roche, Miguel Krasnoff Martchenko, Rafael Ahumada Valderrama, Enrique Arancibia Clavel, Pedro Espinoza Bravo, Gerardo Godoy Garcia, Raul Iturriaga Neumann, Marcelo Moren Brito, Luis Ramirez Pineda, Osvaldo Riveiro alias Rawson, Emilio Sandoval Poo, Humberto Zapata Reyes, José Zara Holger. Cinq autres accusés sont morts durant l'instruction : il s'agit d'Augusto Pinochet Ugarte, Osvaldo Romo Mena, Emilio Palacios Ruhmann, Rigorberto Pacheco Cardenas et Paul Schaefer Schneider.

³ Un cas de disparition est abandonné, car non élucidé. Il s'agit de celui de Marcel Amiel.

⁴ La loi pénale française étant en effet applicable pour des délits et crimes commis contre des personnes de nationalité française par des étrangers hors du territoire de la République.

⁵ Militant du MIR - Movimiento de Izquierda Revolucionaria (Mouvement de la Gauche Révolutionnaire)

CHRONOLOGIE DES POURSUITES EN FRANCE

16 octobre 1998 - Arrestation d'Auguste Pinochet à Londres

octobre-novembre 1998 - Dépôt en France de plaintes de familles franco-chiliennes

1998-2006 - Instruction suivie par trois juges successifs :

Roger Le Loire, Sophie-Hélène Château et Sophie Clément

10 décembre 2006 - Mort de Pinochet

fin 2006 - Clôture de l'instruction

février 2007 - Communication à la Cour d'Assises de Paris de l'ordonnance de renvoi

fin février 2008 - Audiences du dossier au rôle de la Cour d'Assises de Paris

mai 2008 - Report sine die du procès

8 au 17 décembre 2010 - Procès devant la Cour d'Assises de Paris

Alfonso Chanfreau, Jean-Yves Claudet, Georges Klein, Etienne Pesle

3- Les quatre victimes franco-chiliennes

Les familles de quatre victimes franco-chiliennes se sont portées partie civile. Quatre victimes représentatives des atrocités de la répression, **emblématiques de la stratégie « anti-terroriste » de Pinochet.**

Alfonso Chanfreau

né le 22 décembre 1950, Alfonso Chanfreau étudie la philosophie à Santiago. Charismatique, il est l'un des représentants des étudiants. Militant au MIR, il sera arrêté le 30 juillet 1974 à son domicile et envoyé au centre de détention de la *Calle Londres*. Le lendemain, son épouse Erika Hennings sera arrêtée à son tour et torturée devant lui. Elle sera libérée plus de quatre mois plus tard, le 6 novembre 1974. Mais Alfonso Chanfreau, après plusieurs séjours à la *Villa Grimaldi* pour y être torturé, sera envoyé à la *Colonia Dignidad*, située à 350 km au sud de Santiago. La *Colonia* avait été créée par Paul Schaefer, un ancien nazi allemand qui, dans sa fuite, avait emmené des enfants au Chili avec lui ; certains d'entre eux dénonceront des actes de pédophilie. Après le coup d'Etat, il offrira ses locaux à Pinochet qui s'en servira comme centre de torture et de détention, mais également comme centre de formation pour les membres de la DINA. L'isolement et le secret de ce lieu permettent au dictateur de mener à bien ses opérations exterminatrices en toute discrétion. Très rares ont été les détenus qui y survécurent. Alfonso Chanfreau y aurait séjourné de longs mois avant de disparaître.

Jean-Yves Claudet

né le 30 janvier 1939, Jean-Yves Claudet est ingénieur chimiste et milite au MIR. Comme tant d'autres, il sera emmené au Stade National de Santiago où il subira un mois de lourdes tortures ; sa liberté enfin recouvrée ne durera qu'une semaine ; il sera de nouveau incarcéré et détenu pendant un an au Pénitencier de Santiago, avant de pouvoir partir en exil à Paris, fin novembre 1974. Reprenant contact avec ses camarades du MIR, il devient messenger international ; le 31 octobre 1975, il est envoyé à Buenos Aires afin de transmettre d'importants microfilms à Edgardo Enriquez, l'un des hauts dirigeants du groupe. Il dépose ses valises à l'Hôtel Liberty ; le 1er novembre, il est enlevé par José Osvaldo Riveiro, également connu sous le nom d'« Osvaldo Rawson », qui agit de concert avec l'agent de liaison de la DINA chilienne, Enrique Arancibia Clavel. Ce dernier enverra un message au général Raúl Eduardo Iturriaga Neumann, pour informer la DINA que Jean-Yves Claudet a été interrogé puis tué. Ce crime co-organisé par les services secrets chiliens et argentins préfigure le *plan Condor*, coordination répressive sud-américaine.

Georges Klein

né en France le 29 décembre 1945 d'un père autrichien et d'une mère roumaine fuyant la persécution nazie, Georges Klein arrive au Chili en 1953 ; il y poursuit des études de médecine. Il milite au Parti Socialiste chilien depuis son adolescence. Lorsque Salvador Allende accède à la présidence, Klein travaille activement pour l'Unité Populaire en tant que conseiller. Le 11 septembre 1973, il se trouve aux côtés du Président Allende et participe ainsi à la *bataille de la Moneda*. Le palais présidentiel étant impitoyablement bombardé, le Président engage finalement ses hommes à se rendre, mais, refusant de capituler, il se suicide au moment où ils descendent vers la sortie. Les combattants sont directement faits prisonniers par les soldats qui se tenaient aux issues du palais. Georges Klein sera ainsi détenu avec ses camarades au régiment Tacna. Deux jours plus tard, il aurait été emmené par un peloton, avec vingt autres personnes, pour être exécuté ; il est aujourd'hui disparu.

Etienne Pesle

prêtre né le 9 janvier 1924, il part pour le Chili en 1953 pour se consacrer à un programme d'aide aux plus pauvres. En 1966, il quitte la prêtrise pour épouser Haydée Mendez Cáceres, mais continue son travail au service des plus démunis, et notamment des Mapuches, les indiens de la région sud. Professeur à l'Université de Temuco, il travaillera activement pour l'application de la *réforme agraire* dans le cadre de l'INDAP (Institut du Développement de l'Agriculture et de la Pêche), ce qui lui attirera les foudres des grands propriétaires terriens. Le 19 septembre 1973, il est enlevé par les forces de l'armée de l'air et disparaît. Certains pensent que son corps aurait été lancé d'un avion dans l'océan Pacifique.



Alfonso Chanfreau, Jean-Yves Claudet, Georges Klein, Etienne Pesle

4- Les parties civiles au procès

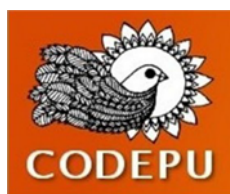
L'AEXPPCH - France (voir présentation en page 1) www.chiliveriteetmemoire.org

CODEPU (Chili) www.codepu.cl

Créée en 1980, pendant la dictature militaire, la **Corporation de Promotion et Défense des Droits du Peuple** naît pour dénoncer et s'opposer aux crimes contre l'humanité : la torture, les disparitions, les exécutions sommaires ; pour obtenir la liberté des prisonniers politiques et le retour des exilés ; pour refuser l'impunité des responsables des violations de Droits de l'Homme et lutter pour une vie digne, exigeant le retour de la démocratie. Lorsque commence la période de transition à la démocratie en mars 1990, le CODEPU, exigeant que la vérité et la justice constituent le socle fondamental de la reconstruction démocratique, accompagne les personnes et collectivités sociales pour la récupération de leurs droits. Le CODEPU continue d'exiger la modification de la constitution politique héritée du régime militaire de Pinochet, afin de garantir l'effectivité des Droits de l'Homme dans l'ensemble de la société.

FAL www.franceameriquelatine.org

France Amérique Latine est une association loi 1901 de solidarité internationale. Elle travaille depuis 1970 à dénoncer les atteintes aux Droits de l'Homme en Amérique latine et dans les Caraïbes, et à construire une réflexion nouvelle sur les alternatives au développement néo-libéral. FAL s'efforce de faire connaître les peuples d'Amérique latine et de la Caraïbe, dans toutes leurs composantes, leurs différences, leurs espoirs et leurs élans nouveaux.



fidh



FIDH www.fidh.org

La **Fédération Internationale des ligues des Droits de l'Homme** est une organisation non gouvernementale fédérative dont la vocation est d'agir concrètement pour le respect de tous les droits humains. Créée en 1922, la FIDH fédère aujourd'hui cent cinquante cinq ligues membres dans cent États. Elle coordonne et soutient les actions de ses ligues et leur apporte un relais sur le plan international.

La FIDH et les ligues qui en sont membres sont non partisans, non confessionnelles et indépendantes de tout gouvernement. Leur vocation est généraliste : elles défendent tous les droits humains, les droits civils et politiques, indissociables des droits économiques, sociaux et culturels.

LDH www.ldh-france.org

Association généraliste, la **Ligue française des Droits de l'Homme** lutte contre les atteintes aux droits et aux libertés, tant individuels que collectifs, dans tous les domaines de la vie civique, politique et sociale. Au-delà de la dénonciation des injustices, elle entend promouvoir la citoyenneté politique et sociale de tous et garantir l'exercice entier de la démocratie. Elle considère que la défense des libertés politiques et celle des droits économiques et sociaux sont inséparables.

Membre de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), la LDH est attentive aux événements internationaux. Elle souhaite qu'aucun dictateur ne puisse désormais se sentir à l'abri, grâce à l'existence de la Cour Pénale Internationale (CPI).

5- Informations et contacts

Sites

sur le site de l'AEXPPCH - France : www.chiliveriteetmemoire.org
vous trouverez de nombreuses autres informations, des articles ainsi que des liens vers d'autres sites internet

Agenda des activités

Lundi 6 décembre - 11h00

Conférence de presse des plaignants et des parties civiles au CAPE
(Centre d'Accueil de la Presse Etrangère)
Grand Palais
Cours la Reine - Perron Alexandre III - 75008 Paris

Mercredi 8 au vendredi 17 décembre

Déroulement du procès au Palais de justice de Paris, Ile de la cité

Mercredi 8, lundi 13 et jeudi 16 de 11h00 à 14h00

Animations et activités de sensibilisation du public
Place Saint-Michel

Mercredi 8 à 21h00

Soirée film-débat autour du documentaire
"Las piedras no se mueven solas" (*Seules, les pierres ne bougent pas*)
d'Emanuela Nelli. En présence de la cinéaste.
Maison de l'Amérique latine - 217 Boulevard Saint Germain - 75007 Paris

Vendredi 10 à 19h30

Manifestation artistique et d'information sur le procès français
organisée par l'Association "Couleurs du monde" et l'AEXPPCH (France)
Présentation du livre sur S. Allende de T. Huchon et concert de W. Beltran
Au siège du PS de Sèvres - 2, rue Lecointre, 92310 Sèvres (face à la Mairie)

Vendredi 17 - 18h30

Manifestation artistique et culturelle à l'occasion de la clôture du procès
Salle des fêtes de la mairie du III^e arrondissement
2, rue Eugène Spuller - 75003 PARIS

Contacts

avocats

William Bourdon, avocat des familles Chanfreau, Klein et Pesle
w.bourdon@bvb-avocats.com - 01 42 60 32 60

Claude Katz, avocat de la FIDH et de la LDH
maitre-claude-katz@wanadoo.fr - 01 58 62 56 80

Benjamin Sarfati, avocat du CODEPU
b.sarfati@intervistalaw.com - 01 44 14 50 80

Sophie Thonon, avocate de la famille Claudet, de l'Aexppch (France) et FAL
stthonon@aol.com - 01 45 63 20 06

parties civiles

AEXPPCH - France

Ricardo Parvex (président)
ricardoparvex@hotmail.com
06 08 01 02 46 - 01 43 07 71 02

N'hésitez pas à nous solliciter si vous recherchez toute personne liée à notre association ou à la solidarité avec les victimes de la dictature chilienne. Nous pourrions vous donner d'autres contacts.

CODEPU

Paz Rojas (présidente)
pazrojasbaeza@gmail.com
Benjamin Sarfati (*voir ci-dessus*)

FAL

www.franceameriquelatine.org
Fabien Cohen
falnationale@franceameriquelatine.fr - 01 45 88 22 74

FIDH

Karine Bonneau
kbonneau@fidh.org - 01 43 55 25 18

LDH

Claude Katz (*voir ci-dessus*)